Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 26 (1941)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Mars 1941. No 3. 26me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et rédaction : Tél. 2.73.81
UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL, St-Gall.

Impression :
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne — Tél. 2.83.90

Un important arrêt du Tribunal fédéral

A propos du nantissement d'un livret d'épargne au porteur. — Titre nominatif ou titre au porteur.

Dans la partie du Code des obligations qui traite des papiers-valeurs, le législateur a d'abord réglé la question des titres nominatifs, puis celle des titres au porteur. Suivent les chapitres sur la lettre de change et le billet à ordre, le chèque, les titres analogues aux effets de change et les autres titres à ordre, enfin les titres représentatifs de marchandises.

Qu'est-ce qu'un titre nominatif ? C'est celui qui nomme une personne déterminée, c'est « tout papier-valeur créé au nom d'une personne déterminée, et qui n'est ni émis à ordre ni déclaré titre à ordre par la loi ».

Et le titre au porteur ? C'est tout papier-valeur dont le texte ou la forme constate que chaque porteur en sera reconnu comme l'ayant droit.

Les titres nominatifs et les titres au porteur sont deux catégories différentes de papiers-valeurs. Les différences se manifestent, par exemple, au moment du payement.

Le débiteur d'un titre nominatif n'est tenu de payer qu'entre les mains de celui qui est porteur du titre et qui, de plus, justifie de son identité avec la personne au nom de laquelle le titre est créé ou encore de la qualité d'ayant cause de cette personne. Il ne suffit donc pas d'être porteur d'un titre nominatif pour avoir droit à encaisser la somme qu'il porte. Il faut encore prouver qu'on est bien la personne mentionnée par le titre (ou l'ayant cause de cette personne).

Il n'en est pas de même pour les titres au porteur. De leur nom et de la définition qu'en donne la loi, il ressort que leur porteur peut demander payement sans avoir à fournir d'autre preuve. Le simple fait qu'il est porteur le justifie. Cependant, comme l'observe la loi (article 978), le débiteur ne peut plus valablement payer au porteur lorsque les autorités judiciaires ou de police lui en ont fait la défense.

Entre ces deux catégories clairement déterminées de papiers-valeurs, il existe d'autres groupes de titres. La loi vise un de ces groupes intermédiaires à l'article 976. Il arrive que le débiteur se réserve sur le titre nominatif la faculté de payer entre les mains de tout porteur. Une banque, par exemple, se réserve sur le livret d'épargne qui porte le nom d'une personne déterminée (titre nominatif) la faculté de payer entre les mains de tout porteur de ce livret, sans demander de preuve complémentaire d'identité. La banque est alors libérée, d'après la loi, par le payement qu'elle a fait de bonne foi au porteur ; cependant, le débiteur, la banque, n'est pas obligé de payer entre les mains du porteur : il conserve toujours le droit de réclamer du porteur la justification de sa qualité de créancier. La loi range ce groupe de titres, que la terminologie allemande qualifie de papiers boîteux, dans la catégorie des titres nominatifs.

Ce sont donc les règles ayant trait à l'engagement des titres nominatifs qui s'appliqueront à la mise en gage des papiers-valeurs définis par l'article 976 du Code des obligations. On sait que l'engagement des titres nominatifs s'opère par la remise des titres munis d'un endossement ou d'une cession. Pour l'engagement des titres au porteur, leur seule remise au créancier gagiste suffit.

Cependant, les papiers-valeurs boîteux décrits à l'article 976 ne sont pas les seuls titres de ce genre. La disposition citée vise des titres nominatifs contenant une clause spéciale, une réserve qui permet au débiteur de ne pas exiger la preuve de l'identité du porteur avec la personne désignée sur le titre. Ces titres ont, en allemand, le nom de titres nominatifs boîteux. A côté de ceux-ci, il y a encore les titres au porteur boiteux. Le Tribunal fédéral (deuxième section civile, le 23 janvier 1941) vient de s'occuper de cet autre groupe intermédiaire.

Demoiselle E. possédait un livret d'épargne. Comme propriétaire, le livret indiquait le porteur. Il contenait la clause suivante : « En cas de versements ou de retraits d'argent, la présentation du livret est absolument obligatoire. » Plus loin, la banque débitrice X. précisait qu'elle était en droit de considérer la personne qui présenterait le livret comme le propriétaire de celui-ci ; elle ajoutait qu'elle conservait toutefois la faculté d'exiger des preuves de la possession légitime du titre.

Demoiselle E. confia son livret à G., en le priant de le déposer auprès d'une autre banque Y. Le sieur G. se trouvait cependant en difficultés monétaires. Il désirait emprunter de l'argent auprès de la banque Y., qui se disait prête à accéder à la demande de G. à la condition que celui-ci fui fournît des sûretés.

G. obtint le prêt en engageant entre autres objets le livret d'épargne.

G. s'étant ôté la vie, la banque réalisa les sûretés dont G. l'avait nantie. Demoiselle E. ouvrit alors action à la banque Y. Elle lui réclamait le livret en tant que propriétaire de celui-ci, éventuellement la valeur incorporée dans ce livret. Elle soutenait notamment que la mise en gage du livret était nulle, puisque le titre n'avait pas été muni d'un endossement ou d'une cession de son propriétaire.

Les tribunaux cantonaux (saint-gallois) rejetèrent l'action de demoiselle E. Le Tribunal fédéral admit par contre le recours en réforme.

La mise en gage serait suffisante si

le livret en question était un titre au porteur. On a vu que l'engagement d'un pareil titre s'opère par sa seule remise au créancier gagiste. Mais le livret de demoiselle E. n'est pas un titre au porteur. Il ne répond pas à la définition légale du titre au porteur, citée plus haut. Il s'agit au contraire d'un titre au porteur boîteux. Les règles sur l'engagement des titres au porteur ne s'appliquent pas. Il fallait un endossement ou une cession du propriétaire du livret.

Il ressort de ce qui précède que lors du nantissement d'un livret d'épargne ou de dépôts au porteur les caisses doivent adopter la même procédure que pour les titres nominatifs et exiger toujours une cession ou un acte de nantissement spécial du titulaire effectif du livret lorsqu'il apparaît que celui-ci n'est pas le même que le constituant du gage. Cet arrêt du Tribunal fédéral désavoue en quelque sorte le livret d'épargne au porteur.

L'ordre social chrétien

Nos institutions de crédit mutuel se prévalent avec raison de leurs principes chrétiens, puisque notre monde est retombé en grande partie dans le paganisme. L'organe de nos mutualités doit se garder de mériter le reproche que les masses travailleuses jettent parfois à la figure des dirigeants et des reviseurs de nos associations: « Vos Caisses Raiffeisen sont pour les riches et ne s'occupent pas des ouvriers ruraux, fussent-ils travailleurs, sobres, chargés de famille et dignes d'appui ».

Si l'on considère la situation économique et sociale actuelle du monde, n'apparaît-il pas, de toute évidence, qu'il est urgent de construire. En effet, sous la pression des événements et par la mêlée des doctrines, le socialisme et le libéralisme économique semblent bien être arrivés l'un et l'autre à l'apogée de leur triomphe, mais aussi au stade dernier de leur évolution.

Jamais le libéralisme n'a triomphé comme il triomphe dans cet épanouissement de lui-même qu'est la dictature économique d'aujourd'hui. Mais cette dictature économique, n'est-ce pas précisément, la destruction du principe caractéristique du libéralisme, la libre concurrence ; et la crise économique mondiale qui sévit actuellement ne manifeste-t-elle pas l'échec retentissant de cette économie sans frein ?

Le socialisme triomphe lui aussi, et là où il a été le plus pleinement fidèle à lui-même, dans le bolchévisme russe.

Mais n'est-il pas trop clair qu'au lieu de l'âge d'or cette dictature du prolétariat n'apporte que l'oppression du prolétariat et le retour pour le peuple d'une servitude accrue, de la barbarie, de la misère ?

Crise économique, crise bolchéviste, ce sont les deux crises les plus justement inquiétantes de notre monde ; ce sont aussi les deux aboutissements des deux doctrines sociales erronées : le libéralisme et le socialisme.

Heureusement, voyons-nous de plus en plus beaucoup d'esprits, en dehors même du catholicisme, dans les rangs mêmes du libéralisme et du socialisme, réagir irrésistiblement devant le danger dans le sens du salut, et, par un salutaire illogisme, s'orienter vers les solutions constructives. La question qui s'agite est de nature telle qu'à moins de faire appel à la religion chrétienne il est impossible de lui trouver une solution efficace pour assurer la Paix par une réforme profonde des conditions sociales.

Mais en quoi consiste le plan de reconstruction sociale ? Pour le comprendre, nous devons nous rappeler et ne jamais perdre de vue l'intention profonde qui l'anime. Tout l'ordre social chrétien en dépend dans sa structure, dans ses moyens de réalisation.

V. R.

Appelons aussi les jeunes aux responsabilités

Ce conseil est donné par M. le conseiller national Wunderli dans le «Coopérateur» l'organe officiel des coopératives de la Suisse orientale. M. Wunderli vise naturellement avant tout la jeune génération dans la coopérative. Mais lorsqu'il dit que les vieux champions s'agrippent parfois volontiers trop longtemps à leurs postes, lorsqu'il prétend qu'on ne fait pas assez appel aux jeunes sous le prétexte que ces derniers ne témoignent pas suffisamment d'intérêt à la chose pour qu'on puisse leur confier des leviers de commande et des responsabilités publiques, il dénonce une lacune assez générale. En effet, on doit faire des constatations analogues aussi dans d'autres sociétés et coopératives, dans les administrations communales, dans l'Etat, et non en dernier lieu aussi à la ferme même, dans toute la vie paysanne. Ne serait-il pas bon de placer davantage que ce n'a été le cas jusqu'à maintenant le jeune paysan devant les responsabilités de l'existence et de la vie publique et de le préparer ainsi à la lourde tâche qu'il devra forcément remplir seul demain ?

« Certes, celui qui, dans la coopérative, a été peut-être membre fondateur et a œuvré pour elle avec un admirable dévouement pendant de longues années dans les organes dirigeants, ou encore celui qui l'a servie pendant presque toute son existence en fonctionnaire zélé et consciencieux peut, en toute bonne foi, considérer de son devoir de rester à son poste jusqu'à l'extrême limite de ses forces et jusqu'à l'âge le plus avancé. Mais il ne doit pas aller jusqu'à se juger indispensable et croire que rien n'ira plus lorsqu'il ne sera plus là. Tout ici-bas, heureusement, se remplace. Les hommes succèdent aux hommes, la vie suit son cours. Celui qui est porté à se croire indispensable doit pourtant se dire qu'un jour viendra où il ne sera plus là et où la société devra néanmoins poursuivre son activité coûte que coûte. Et, en fait, les choses continueront après lui, différemment peut-être, mais elle n'en continueront pas moins. Il se pourra même fort bien qu'elles aillent mieux et que la société devienne plus prospère ! C'est pourquoi le chef coopérateur qui veut le développement et la prospérité constante de l'institution qu'il dirige veillera au rajeunissement constant des cadres, cherchera assez tôt à trouver et à former des hommes capables, fera appel à leur collaboration étroite et se réjouira sans arrière pensée et sans mesquine jalousie de voir en de bonnes mains, même si ce n'est pas entièrement dans les siennes, l'œuvre qui lui tient à cœur. N'est-ce pas là faire preuve de prévoyance et de véritable esprit coopératif ? »

Voilà traduits librement les sages conseils que M. le conseiller national Wunderli donne à ses coopératives agricoles.

Cette consigne mérite d'être transmise plus loin encore.

Les Caisses Raiffeisen feront bien aussi de faire appel dans la plus large mesure possible à la collaboration des jeunes, afin de former les cadres futurs et de les bien initier à la lourde tâche qu'ils assumeront alors avec succès un jour. Ce sera assurer ainsi la continuité dans la stabilité pour la prospérité constante de l'œuvre raiffeiseniste.

Le marché financier et les taux d'intérêts

Le marché monétaire est actuellement excessivement liquide. Les dépôts en compte de virement à la Banque nationale qui avaient fléchi à 500 millions en mai dernier pour remonter successivement à 1200 millions à la fin de l'année atteignent aujourd'hui de nouveau près de 1500 millions. Cette liquidité croissante influence également le marché des capitaux où on enregistre depuis quelques semaines une tendance accentuée à la baisse des taux. Sur la base de la cote en bourse le rendement moyen des fonds publics qui était encore de 4 % il n'y a pas longtemps n'est déjà plus que de 3 ½ %. Les offres d'obligations à 4 % et à 3 ¾ % ont déjà presque complètement disparu. Les principales banques cantonales ne paient aujourd'hui plus que 3 ½ % à 4-5 ans de terme et 3 ¼ % à 3 ans. Quelques grandes banques ne bonifient même plus que 3 % à 3 ans. Plusieurs banques et caisses d'épargne cantonales qui avaient haussé le taux d'épargne à 3 % l'année dernière l'ont ramené à 2 ¾ % dès le 1er janvier 1941 et nombreux sont ces établissements qui ne paient toujours que 2 ½ %. En compte courant à vue les banques accordent aujourd'hui ½ à 1 ½ % tandis qu'il n'est plus bonifié d'intérêts aux comptes de chèque entre banques. Cette évolution a stoppé également la hausse du taux hypothécaire qui s'était dessinée l'an dernier. En Suisse romande et dans le nord du pays le taux hypothécaire courant est de 4 % en premier rang et 4 ¼-4 ½ % pour les rangs subséquents ; en Suisse orientale le le 3 ¾ % n'a pas été abandonné pour les créances de premier rang.

Les Caisses Raiffeisen profiteront de ce début d'année pour bien adapter leurs taux créanciers à la situation actuelle. Elles adopteront aujourd'hui 3 ½ % pour les obligations à 3-5 ans de terme, 2 ¾ % pour l'épargne et 2 % en compte courant. Cela leur permettra alors d'envisager 4 éventuellement 3 ¾ % pour les prêts hypothécaires 1er rang et 4 ¼-4 ½ % pour les prêts avec garantie hypothécaire 2me rang et cautionnement.

L'échelle des taux sera fixée de telle façon à pouvoir, en dépit de l'augmentation des charges fiscales et autres, réaliser toujours un bénéfice suffisant pour l'alimentation rationnelle des réserves. Les taux doivent être fixés dans une séance commune des deux comités (et non pas par l'assemblée générale). Ils doivent être toujours soigneusement protocolés.

En compte courant à vue la Caisse centrale continuera à faire bénéficier les Caisses des mêmes conditions qu'en 1940 ; à terme elle bonifie actuellement 3 ½ % à 4-5 ans de terme et 3 ¼ % à 3 ans.

Caisse de compensation de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Par arrêté du 28 décembre 1940, le Conseil fédéral a revisé diverses dispositions touchant aux allocations pour perte de salaire et de gain. Les modifications portent avant tout sur le droit à l'allocation, sur la détermination de l'allocation et diverses autres dispositions complémentaires.

Nous donnons ci-après un *aperçu de ces principales modifications et adjonctions apportées à l'arrêté initial du 20 décembre 1939* pour autant qu'elles peuvent être de quelque intérêt pour les Caisses Raiffeisen et leurs fonctionnaires.

1. Au lieu de 14 jours de service actif dans une période de 3 mois il faut avoir accompli maintenant au moins trois jours de service actif au cours du mois civil pour avoir droit à l'allocation pour perte de salaire.
2. Les recrues ont désormais droit à l'allocation après l'âge de 22 ans révolus, au lieu de 25 ans comme précédemment.
3. La demande d'allocation pour perte de salaire doit être présentée dans les 30 jours qui suivent le licenciement, sous peine de forclusion.
4. Pour les employés dont le gain est sujet à des fluctuations l'allocation se détermine par le salaire moyen des 12 mois précédant l'entrée en service.

   Cette disposition corrobore la pratique adoptée déjà précédemment par la Caisse de compensation de l'Union.

   Les contributions se perçoivent par contre non pas sur la base du salaire moyen mais sur la base du salaire effectivement touché.
5. *Allocations.* Les montants de l'indemnité de ménage et de l'indemnité pour enfants n'ont pas été modifiés. Il en est de même de l'indemnité aux militaires célibataires. Est modifié par contre dans le sens d'une extension la *majoration de l'indemnité de ménage.* L'indemnité de ménage est majorée à partir d'un salaire de Fr. 7.50 alors qu'elle ne l'était jusqu'à présent qu'à partir d'un salaire de Fr. 10.80. La majoration est de 10 centimes pour chaque tranche de 50 cts de salaire, au lieu de 15 centimes par tranche de 80 centimes comme par le passé. L'indemnité de ménage, majorations comprises, ne peut toutefois dépasser : Fr. 4.70 dans les régions rurales (auparavant Fr. 3.65), Fr. 5,35 dans les régions mi-urbaines (auparavant Fr. 4.10), Fr. 6,— dans les villes (auparavant Fr. 4,50).
6. L'allocation totale pour perte de salaire ne peut dépasser au total 90 % du salaire lorsque celui-ci est inférieur à Fr. 6.— dans les régions rurales, Fr. 7,— dans les régions mi-urbaines et Fr. 8,— dans les villes. Dans les autres cas la limite maximum est de 80 % du salaire.
7. Une modification est intervenue également dans la classification des localités pour le paiement des allocations en ce sens que 70 communes classées jusqu'ici dans les régions ui-urbaines ont été transférées dans les régions rurales, et 20 autres qui figuraient dans les «villes» ont été reportées dans la catégorie « régions mi-urbaines ». Ces transferts touchent les localités suivantes où existent des Caisses Raiffeisen :

   Martigny-Ville, passe de la catégorie « ville » dans celle de « régions mi-urbaines »,

   Château-d'Oex, Saxon, Lancy, Meyrin, Vernier passent de la catégorie « régions mi-urbaines » dans celle de « régions rurales ».

Les dispositions touchant aux « allocations supplémentaires » (indemnités extraordinaires pour enfants et indemnités d'assistance) subissent également certaines modifications qui ne touchent toutefois aucun des cas qui occupent actuellement la Caisse de compensation de l'Union. Pour tous renseignements particuliers on peut s'adresser à la Caisse de compensation de l'Union.

Choses et Autres

Le rendement brut épuré de l'agriculture suisse en 1940.

Le Secrétariat des paysans suisses a évalué, d'une façon provisoire, à 1491 millions de francs le rendement brut épuré de l'agriculture. Le rendement brut épuré représente la valeur de la production agricole toute entière, déduction faite des agents de production utilisés à nouveau dans les exploitations rurales, tels que les céréales fourragères, le foin, la paille, les animaux d'élevage et de rente, les œufs à couver, etc.

Comparativement à l'évaluation définitive du rendement brut épuré de 1939, le résultat provisoire de 1940 est de 200 millions ou de 15,7 % plus élevé.

Un crédit mutuel au large espace vital.

Selon publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, le « Crédit Mutuel de L. (Vaud) S. A. » — il est bien entendu qu'il ne s'agit pas là d'une Caisse faisant partie de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen — a fait inscrire dans ses nouveaux statuts, comme objet de son activité :

opérations de banque de toute nature, de caractère commercial, hypothécaire et de toutes affaires qu'y s'y rattachent, notam-

ment l'exploitation d'une caisse d'épargne pour L. et ses environs, à l'exclusion absolue d'opérations de bourse pour son propre compte ; elle exerce essentiellement son activité dans le cercle de L., mais peut l'étendre à tout le territoire du canton de Vaud et éventuellement à celui de la Confédération suisse.

Statuts de conception large pour un institut local qui s'intitule encore « de crédit mutuel ».

L'importance d'une bonne renommée

Commentant le recul du bilan que la Banque cantonale de Berne a enregistré en 1939 à la suite des réorganisations et assainissements auxquels cet établissement a dû procéder la «Revue commerciale et financière suisse » écrit ce qui suit :

Semblable recul du bilan dans une banque officielle est des plus regrettables. Il prouve qu'une bonne renommée est en somme encore plus importante que la garantie de l'Etat. Tout le malheur résulte du fait que la Banque avait insuffisamment de réserves pour amortir les pertes qu'elle a subies. La garantie de l'Etat ne représente pas grand chose dans un bilan lorsque la situation économique est telle que même les titres premier rang sont ébranlés. Comme les autres établissements de crédit privés, les banques cantonales ne peuvent également s'écarter de cette seule politique financière saine : Constituer des réserves et encore des réserves et, après seulement, payer des intérêts au capital de dotation.

Dans les fédérations cantonales de la Suisse alémanique

La **Fédération argovienne** a tenu à Brougg, le 16 novembre 1940, une imposante assemblée à laquelle ont assisté 150 délégués ainsi que M. Borel, vice-directeur de l'Union suisse des paysans. Le canton d'Argovie compte actuellement 74 Caisses. La somme du bilan a augmenté de 6,1 millions et s'élevait à fin 1939 à 56,6 millions de francs. Le nombre des membres est de 7800 et celui des déposants de 32819. Les réserves atteignent déjà 1,9 million de francs.

Dans son rapport annuel le président M. Stutz s'est réjoui de constater qu'après 30 ans d'efforts, les Caisses Raiffeisen argoviennes avaient enfin obtenu gain de cause et été autorisées officiellement à recevoir les fonds pupillaires tout comme les autres établissements privés du canton.

Après la liquidation des affaires administratives, M. Heuberger, directeur de l'Union, a exposé le programme raiffeiseniste dans les temps actuels et fait une conférence sur « La revision du droit de cautionnement ».

Une discussion très nourrie a suivi sur divers sujets d'actualité, le marché de l'argent, la question d'abonner tous les membres à l'organe de l'Union, l'éventualité d'un referendum si la loi sur le cautionnement est votée avec toutes les clauses restrictives prévues (tout particulièrement l'autorisation du conjoint pour les personnes mariées), etc.

* * *

Le 30 novembre 1940, c'était au tour de la **Fédération saint-galloise** à tenir son assemblée annuelle. Près de 200 délégués y ont pris part.

M. Liner, président, a donné un intéressant aperçu de l'activité de la Fédération durant le dernier exercice. Le canton compte aujourd'hui 70 Caisses avec 10.500 sociétaires et 48.000 déposants d'épargne. Les bilans totalisent fr. 115,8 millions avec 3 millions d'augmentation sur l'année précédente. Les réserves sont de 4,2 millions de francs.

L'assemblée s'est occupée ensuite d'une affaire qui a actuellement un grand retentissement dans tout le canton : l'interdiction faite aux instituteurs de remplir les fonctions accessoires de caissier d'une Caisse Raiffeisen. Cette décision a causé une véritable stupeur même dans les milieux étrangers à notre mouvement et donne lieu depuis un certain temps à une très vive polémique. Après avoir entendu un rapport sur la question l'assemblée vota une résolution protestant énergiquement contre cette décision et certains procédés de la Commission cantonale de l'instruction publique.

En plus des affaires administratives, l'ordre du jour comportait deux conférences, l'une de M. le conseiller national Eugster, président de l'Union sur « L'effort individuel et l'entr'aide coopérative en temps de guerre », l'autre de M. Heuberger, directeur de l'Union sur « La revision du droit de cautionnement ».

Une importante discussion a suivi sur des questions fiscales et d'administration ainsi que sur différents problèmes de l'heure.

Nouvelles des Caisses

CERNIAT (Fribourg).

Bien rares sont ceux qui, chez nous, n'ont pas entendu une fois ou l'autre, parler de La Valsainte. Mais peu nombreux sont sans doute ceux qui savent que le vieux monastère de chartreux est situé au territoire de CERNIAT.

Cerniat évoque un vallon, fermé à sa partie inférieure par la gorge du Javroz, torrent tributaire du Lac de Montsalvens, et à sa partie supérieure, par le col de la Ballisaz qui le relie au poétique Lac Noir. C'est donc dans ce coin idyllique que fut fondée, en décembre 1917, une Caisse de Crédit mutuel qui aura bientôt cinq lustres d'existence.

Dire l'essor qu'a pris notre « petite banque villageoise », pendant les 23 premières années de son activité, est chose d'autant plus aisée que notre Caisse Raiffeisen a acquis aujourd'hui un développement réjouissant. C'est d'ailleurs avec un plaisir sans cesse accru que les membres de notre institution d'entr'aide assistent chaque année à l'assemblée générale ordinaire. Celle-ci eut lieu, cette année, le 2 février, et fut fréquentée par 68 sociétaires venus de près ou de loin témoigner, aux Comités et organes administratifs, l'intérêt qu'ils apportent à la bonne marche de cette « œuvre saine et féconde ».

Cerniat, petit village montagnard, ne compte ni industrie florissante, ni riches propriétaires. *Et pourtant, le bilan de la Caisse Raiffeisen s'élève aujourd'hui à 478,000 francs.* Il est supérieur de 22,000 francs. à celui de l'année précédente et de 200,000 francs à celui de 1926. Les dépôts d'épargne et les dépôts à terme (obligations) atteignent respectivement 213,000 et 174,000 francs. Le bénéfice très modeste — 803,50 fr. — réalisé l'année dernière, a été versé intégralement aux réserves ordinaires qui atteignent ainsi 27,747.15 francs. Cette fortune sociale, accumulée petit à petit, au cours des 23 ans d'existence de la Caisse, constitue une garantie précieuse pour les sociétaires et les déposants et son rapport a déjà permis de réduire la marge entre les taux créanciers et débiteurs. L'état de liquidité au 31 décembre révèle que les disponibilités et les actifs facilement mobilisables de notre Caisse dépassent même le 100 % des sommes requises par la loi fédérale sur les banques.

Notre coopérative de crédit comptait, au 31 décembre 1940, 90 membres. Aujourd'hui, ce nombre est dépassé. Qu'il nous soit permis, en terminant ce bref compte rendu, d'adresser d'ores et déjà, une cordiale et chaleureuse bienvenue à tous ces nouveaux membres. Ce sont de nouveaux anneaux de cette très longue chaîne de raiffeisenistes suisses qui travaillent, directement ou indirectement, au développement de cette magnifique œuvre d'entr'aide que conçut le génie du philanthrope Raiffeisen. D.

SALES (Fribourg).

Une belle assemblée jubilaire.

Sâles, le beau village de la Gruyère, était en fête le dimanche 9 février 1941, pour commémorer dignement le 25me anniversaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen et surtout pour manifester son profond attachement à cette œuvre si utile, due à l'heureuse initiative de M. le doyen Schorderet actuellement curé de Grolley.

M. Schorderet qui assistait à la réunion, à la grande joie de toute la communauté raiffeiseniste, a fait ressortir en termes heureux l'idéal de l'aide mutuelle chrétien-

ne, tel qu'il est réalisé à la Caisse locale par la bonne collaboration des déposants et des débiteurs, sous l'égide d'administrateurs prudents et consciencieux.

Donnant suite à l'invitation adressée aux autorités, *M. Delabays*, préfet de la Gruyère, a tenu à apporter personnellement ses félicitations et ses vœux à la Caisse jubilaire. Il a rendu hommage à la manière dévouée et compétente avec laquelle les dirigeants ont toujours assuré la bonne marche de la Caisse, lui donnant cette situation prospère, dont non seulement les particuliers, mais encore les communes et la paroisse profitent largement.

La Fédération de Fribourg-romand était représentée par son vice-président, *M. l'abbé Sapin*, qui s'est déclaré particulièrement fier de compter dans le giron cantonal une Caisse aussi prospère que celle de Sâles. Si les curés et les pasteurs, ajouta-t-il, collaborent avec empressement à la fondation et à l'administration des coopératives Raiffeisen, c'est qu'ils ont le souci du bien-etre matériel et social de la famille paysanne, qui est le plus important pilier de notre pays. M. Sapin adresse aussi des remerciements particuliers à M. le doyen Schorderet et à M. l'abbé Raemy à Morlon, le pionnier infatiguable de l'œuvre raiffeiseniste fribourgeoise.

Délégué officiel de l'Union suisse, *M. Bucheler*, reviseur, exprime à son tour à l'assemblée la sympathie et les plus cordiales félicitations de la Direction centrale. Il a remis à cette occasion à la Caisse jubilaire le diplôme d'honneur pour services rendus au mouvement raiffeiseniste suisse. Le village suisse de l'Exposition nationale avait sa Caisse Raiffeisen-type ; dans le village suisse de Sâles se trouve une Caisse qui, par son activité fructueuse, par sa fidélité aux principes fondamentaux, par son développement réjouissant et par son influence bienfaisante mérite à tous égards le titre de « Caisse Raiffeisen modèle ».

A l'occasion de cet anniversaire, le très compétent caissier, *M. Louis Pasquier*, avait rédigé une plaquette jubilaire présentant l'historique de la Caisse. Cette publication, excellente à tous égards, exprime admirablement non seulement le travail effectué et les résultats obtenus, mais encore l'esprit qui a toujours inspiré et animé l'association. Nous y avons relevé la juste définition suivante de l'institution : « Elle ne désire rien d'autre que d'être » l'instrument du bien général. Elle rem- » plit aujourd'hui pleinement le rôle pour » lequel elle a été créée ; elle est devenue » la véritable Caisse locale et elle concourt » à maintenir l'unité matérielle et morale » de la population ». Nous nous plaisons à relever ici quelques chiffres : le nombre des sociétaires a passé de 19 au début à 117 à ce jour. Le bilan indique un fonds de réserve de Fr. 65,000.— et les dépôts confiés dépassent 1,6 million de francs. En 25 ans, la Caisse a traité 31,154 opérations ce qui fait un roulement total de Fr. 33,2 millions. Les Comités ont tenu 341 séances « pour défendre les intérêts de la Caisse et des sociétaires ». — A signaler aussi que les frais d'administration en 1940 n'étaient que de Fr. 2700 (=1,6 0/00 du chiffre du bilan).

Sous la présidence de M. Alphonse Pittet, député, la séance administrative du matin (après l'Office) s'est déroulée d'une manière parfaite et a laissé une excellente impression à tous les participants. Telle l'assemblée — telle la Caisse ! Les rapports présentés par M. Alphonse Pittet, président du Comité de direction, par M. Louis Frossard, président du Comité de surveillance et par M. Louis Pasquier, caissier, ont exposé la situation saine et prospère de la Caisse, le travail consciencieux accompli par les organes responsables.

Comme modeste témoignage de reconnaissance, M. l'abbé Baudois a remis un portefeuille avec dédicace à 6 administrateurs en fonction depuis le début :

MM. *Pittet Alphonse, député,*
Michel Jos., syndic,
Seydoux Victor,
Pasquier Jean, député.
Frossard Louis
et *Monney Alphonse.*

Soigneusement organisée par M. Albert Pasquier et dirigée paternellement par M. le curé Baudois, cette fête raiffeiseniste fut une véritable fête du village. Après l'assemblée administrative ordinaire un cortège se forma et parcourut le village sous la conduite de la fanfare paroissiale. Un repas excellemment servi suivit à l'Auberge de la Couronne. Les sociétés de chant et de musique régalèrent les convives par des productions. Et pour finir — délicate surprise — on présenta une « revue raiffeiseniste locale » écrite par M. le professeur Demierre à Bulle, glorifiant en 5 tableaux pleins de vie, l'activité bienfaisante de la Caisse.

Cette belle fête jubilaire de Sâles laissera à tous un souvenir inoubliable. Puisse la Caisse continuer son œuvre de bien dans la paix et la tranquilité ! —*ch*—

BOECOURT (Jura bernois).

La Caisse Raiffeisen de Boécourt vient de boucler son 18me exercice. Elle a eu son assemblée générale le dimanche 19 janvier, à la salle communale.

En ouvrant la séance, le président du comité de direction, *M. Jules Rossé*, souhaite la bienvenue aux 65 membres présents, sur 75 sociétaires. Cette participation, malgré le verglas des chemins presque impraticables, démontre l'esprit de collaboration qui anime nos raiffeisenistes et fait honneur à notre association.

Par la lecture du procès-verbal, le secrétaire, *M. Louis Schaffner*, fait passer le film de la dernière assemblée générale.

M. le président, dans un rapport fort écouté, passe en revue les événements vécus et brosse un tableau de la situation de l'agriculture. Il rappelle que l'année écoulée a été lourde de difficultés et de soucis occasionnés par la mobilisation et par la position du pays au milieu de la grande tourmente. Malgré cela, le résultat du dernier exercice de notre Caisse locale, a été très satisfaisant. L'époque troublée que nous traversons, n'a eu aucune répercussion défavorable sur la bonne marche des affaires. Nos sociétaires, surtout les déposants, ont su garder la confiance qui leur fait honneur.

Le président qui eut l'insigne faveur de participer l'automne dernier au grand Congrès raiffeiseniste suisse à Genève, en a rapporté une image lumineuse qu'il décrit à l'intention de toute l'assemblée.

C'est au tour du caissier, *M. Géo Froidevaux*, instituteur, à illustrer par des chiffres les paroles réconfortantes du président. Il commente chaque poste, faisant ressortir les données dignes d'intérêt.

Le mouvement général, avec 550 opérations, a été de 221,500 fr., résultat remarquable en temps de guerre où les transactions sont le plus souvent paralysées. Le chiffre du bilan atteint la somme de 162,200 francs en augmentation de 9000 francs. Le bénéfice net se monte à fr. 334.—, ce qui porte le fond de réserves à fr. 5140.—. Ce bénéfice doit être considéré comme satisfaisant, si l'on tient compte de l'augmentation considérable des charges fiscales, en particulier par l'impôt du sacrifice pour la défense nationale. Aux termes de la loi fédérale sur les banques, notre Caisse détient à ce jour, comme fonds propres, un total de fr. 12,600.—, — réserves et parts sociales — ce qui constitue une bonne assise qui nous permet d'envisager l'avenir sans trop d'inquiétude. Nous avons en plus, une forte disponibilité.

Pas plus lors des événements graves de 1940 que lors de la mobilisation générale de 1939, il n'a été fait de prélèvements injustifiés. Pendant la mobilisation assez longue du caissier, la caisse, grâce à la dévouée remplaçante, a continué normalement son activité.

Le compte créancier marque une augmentation de fr. 7000.—, dont 4000 à l'épargne et 3000 en obligations. Cette légère avance est l'illustration des temps présents : Bien malin serait celui qui réussirait à s'enrichir ; heureux celui qui peut « nouer les deux bouts » sans voir fondre ses petites économies. Le caissier est spécialement placé pour se rendre compte de la lutte ardue que doivent quotidiennement soutenir nos modestes travailleurs de la terre et nos artisans durement frappés par l'arrêt de l'industrie et du commerce.

Il a été accordé des prêts de 149,000 fr. Il est à remarquer que, selon la coutume, il n'y a *aucun intérêt en souffrance*. Le caissier a su implanter dans ce domaine, une discipline exemplaire qui ne tolère aucune faiblesse, pour le plus grand bien du débiteur et de la Caisse. Pour remplir, dans une certaine mesure, son but moral et financier de désendettement, la caisse exige un amortissement. Ici aussi, par leur fermeté consciente, les comités appuient les efforts du caissier, tout en tenant compte des situations spéciales engendrées par les circonstances actuelles. On aurait pu craindre que certains débiteurs n'eussent pris prétexte des difficultés financières pour s'autoriser à négliger leur devoir. Il n'en a heureusement rien été. Il n'y a que d'exceptionnels retards, tous sérieusement motivés. Le caissier se plaît à remercier les débiteurs et à les encourager dans la voie où ils se sont engagés.

Le caissier commente encore fort à pro-

pos l'arrêté fédéral concernant le nouvel impôt pour la défense nationale. A la lumière de nombreux exemples, il montre d'abord de quelle manière cet impôt touchera les particuliers, puis la Caisse Raiffeisen dans son ensemble. Si les charges fiscales deviennent de plus en plus lourdes, nous devons cependant les accepter par esprit de sacrifice en remerciant la Providence d'avoir épargné notre Patrie des horreurs de la tourmente. L'essentiel est de TENIR, quoi qu'il en coûte.

En l'absence du président du comité de surveillance, M. Joseph Wiser, rappelé sous les drapeaux, le président du comité de direction donne lecture du rapport de surveillance. Il se plaît à relever l'excellente tenue de la comptabilité et la bonne gestion des organes dirigeants, ce qu'avaient fait ressortir les considérations finales très flatteuses du rapport de révision. Il exhorte les débiteurs à honorer leurs engagements, nécessité primordiale pour que la caisse reste forte, financièrement et moralement. Il termine son exposé en proposant l'adoption des comptes de l'exercice 1941 avec les remerciements d'usage, ce que l'assemblée unanime s'empresse de faire.

Aux nominations statutaires, il n'y a qu'une seule voix de reconnaissance et de gratitude pour réélire ceux qui avaient terminé leur période.

Bonne et fructueuse journée pour notre Caisse Raiffeisen dont l'utilité n'est plus à démontrer. Puisse-t-elle continuer sa marche ascendante pour le plus grand bien de notre petit coin, dans une Suisse libre et fière, sous le regard de la Providence.

Gx.

VEYRIER (Genève).

La Caisse Raiffeisen de Veyrier a tenu son assemblée générale le 27 janvier déjà, car il est de tradition chez nous de dresser les comptes avec célérité et de les présenter le plus vite possible aux Comités puis aux sociétaires, après leur examen par l'Union. L'assemblée fut excellente par son esprit et l'intérêt qu'y prirent tous les auditeurs.

Après la lecture d'un procès-verbal particulièrement soigné et très complet de l'assemblée de l'an dernier, par le secrétaire, *M. Edouard Babel*, le président du Comité de direction, *M. Ferdinand Gaillard*, donne connaissance du rapport d'activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé. Le résultat de ce 6me exercice est relativement satisfaisant, puisque nous maintenons à peu près nos positions, dans les circonstances difficiles actuelles.

Notre bilan atteint Fr. 203,915.—. Les divers chapitres du bilan ont très peu varié ; la liquidité reste excellente, ce qui est bien nécessaire actuellement.

Deux nouveaux prêts ont compensé les amortissements payés. Notre Caisse pratique depuis l'an dernier le prêt sur l'engagement du bétail, selon l'autorisation accordée par arrêté du Conseil d'Etat du 30 août 1940.

Grâce à une économie très stricte, notre Caisse a fait cette année encore un bénéfice appréciable de fr. 827.—. Et pourtant les conditions du marché de l'argent nous avaient obligés à élever tous les taux créanciers de ¼ à ½ % et malgré cela nous avons continué à faire bénéficier les débiteurs des anciens taux, que nous maintenons encore pour l'année 1941. Nos réserves atteignent à la fin de ce 6me exercice la somme de Fr. 3746.—, chiffre encourageant au bout de si peu de temps. Le nombre des membres est en augmentation de un et atteint 33, chiffre bien modeste évidemment pour l'importante commune de Veyrier, mais explicable par le fait que, agglomération presque suburbaine, nous avons une population rurale réduite à sa plus simple expression et c'est ainsi que dans notre petit nombre de membres se trouvent tous les agriculteurs de la région qui, à l'exception d'un seul, ont tous adhéré à notre Caisse.

Le *Dr Gaston Genêt*, caissier, donne toutes les précisions désirables sur les chiffres des comptes et bilan, qui d'ailleurs avaient été polygraphiés et envoyés à tous les membres. Il relève que le mouvement a été cette année inférieur à Fr. 200,000.— et que le nombre des opérations a été de 191 seulement. C'est donc une diminution sur les années précédentes, mais la mobilisation du caissier a certainement entravé la marche normale de la Caisse. Sur près de Fr. 200,000.— de dépôts confiés, Fr. 141,500.— sont placés auprès de nos membres et sur ce montant plus de Fr. 90,000 sont garantis par hypothèque 1er rang. Le caissier insiste sur le fait que si les événements ont amené prématurément la Caisse à son plafond et que si, au milieu des difficultés dues à la guerre, les clients actuels ne peuvent confier plus d'argent qu'ils n'en ont, il n'en reste pas moins que beaucoup de personnes du village nous ignorent, qui pourtant seraient susceptibles de s'intéresser à la Caisse Raiffeisen et la faire travailler. *Nous avons donc encore des possibilités et il s'agit de travailler utilement pour faire connaître et apprécier notre mouvement.*

M. le Conseiller national Gottret, président du Conseil de surveillance, dans son rapport, souligne la bonne marche de la Caisse et la valeur de toutes les garanties. Il note qu'il n'y a pas de pertes à déplorer et que tous les intérêts débiteurs ont été payés. Les temps difficiles ont rendu plus ardus les paiements d'amortissements. Cependant nous devons, pour remplir notre mission éducatrice, pousser à l'amortissement systématique des dettes. Il remercie spécialement les membres des Comités pour leur dévouement et plus particulièrement le caissier dont la fonction est si délicate et si importante dans une Caisse Raiffeisen.

L'assemblée unanime approuve ces rapports et procède ensuite au bulletin secret à l'élection de la moitié des membres des deux Comités.

Les membres sortant de charge, MM. Ed. Babel, Emile Portier et Paul Vez, du Comité de direction, M. Adrien Gottret et M. le juge Georges Martin, du Conseil de surveillance sont réélus à l'unanimité, ainsi que le caissier, M. le Dr G. Genêt, député. Egalement, M. Ferdinand Gaillard, conseiller municipal et M. Jules-Edouard Gottret, conseiller national sont confirmés respectivement dans leurs fonctions de présidents de l'un et l'autre Comité.

Une intéressante discussion suivit, au cours de laquelle le représentant officiel de la Municipalité, *M. Antoine Charaz*, adjoint, félicita la Caisse pour son travail utile et bienfaisant et dit toute la satisfaction de posséder chez nous une Caisse Raiffeisen qui a rendu également d'appréciables services aux autorités communales.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale (4 % net) clôtura cette intéressante assemblée.

G.

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel).

Avec l'année 1940, cette Caisse achevait son troisième exercice. — L'assemblée générale statutaire annuelle pour l'approbation des comptes et bilan de cet exercice a eu lieu le 6 février au collège.

Devant une vingtaine de membres (un nombre important étant aux frontières) et quelques invités, le président du Comité de direction *M. James Jacot* souligne le réjouissant développement de notre Caisse et la confiance dont elle jouit, tout cela malgré les bouleversements de la vie économique et la mobilisation.

Le mouvement général des fonds atteint: Fr. 225,607.—. Les dépôts d'épargne répartis sur 101 livrets ont augmenté de Fr. 6000.— et ont ainsi passé à Fr. 53,400.—, Les obligations ont également augmenté de Fr. 5000.—. Les comptes courants créanciers au nombre de 8 accusent un solde d'environ Fr. 10,000.—.

L'actif du bilan a passé à Fr. 87,500.—. Ce dernier comprend des prêts hypothécaires, autres prêts à terme, placement et compte courant à l'Union centrale. Notons en passant qu'un fort amortissement a été fait sur les frais de constitution et mobilier. — La liquidité et les fonds propres satisfont largement aux exigences de la loi sur les banques.

M. Marcel Calame dans son rapport du Conseil de surveillance se plaît à constater la bonne marche de l'institution. — Le paiement normal des intérêts et amortissements, la bonne liquidité de notre trésorerie, le sérieux et le dévouement avec lesquels tous les dirigeants s'acquittent de leurs mandats, sont autant de facteurs qui font de notre Caisse une institution solide, digne de la confiance de notre population. En conclusion de son rapport, M. Marcel Calame propose à l'assemblée générale d'approuver rapports et compte de l'exercice 1940, ce qui est adopté à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à *M. Pierre Urfer*, président de la Fédération cantonale neuchâteloise, qui dresse le bilan moral de notre institution et définit tous les bienfaits que cette dernière peut apporter à notre population en ces temps troublés. — M. Urfer se plaît à constater que notre Caisse suit une marche ascendante sur toute la ligne. — Pour le conférencier le bilan moral a une aussi grande importance que le bilan financier. — Il souhaite que d'ici peu d'autres adhésions à notre cause seront enregistrées pour le bien de toute la population. — En fin de séance, M. Urfer encore, que nous aimons infiniment à entendre, donne de précieux

Les nouvelles Caisses Raiffeisen suisses

REALP (Uri)

Village montagnard au dessus d'Andermatt. Sa population de 250 habitants s'adonne principalement à l'élevage du bétail et à l'exploitation des forêts. Elle doit mener une âpre lutte pour assurer sa rude existence. Le curé de l'endroit entend parler des Caisses Raiffeisen et se rend compte des avantages que le village pourrait tirer d'une semblable institution d'entr'aide. Il en parle à ses paroissiens et le 26 janvier 1941, avec l'assistance d'un délégué de l'Union suisse, une Caisse est constituée.

Elle entre dans l'Union comme *673me* Caisse affiliée.

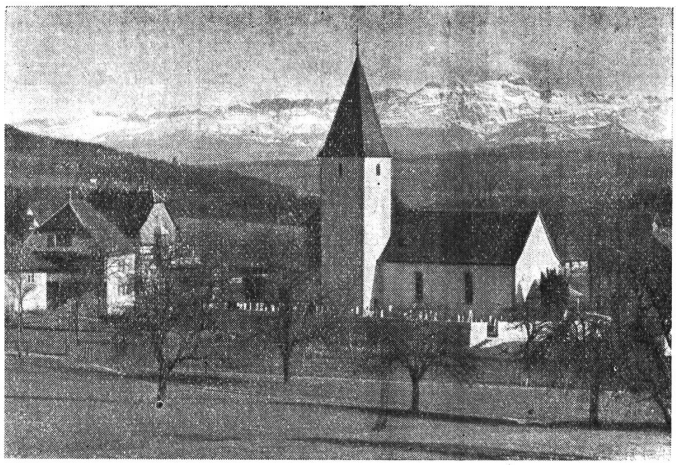

LIPPERSWIL (Thurgovie)

Beau village de 250 habitants dans la florissante campagne thurgovienne. Encouragée par l'exemple des Caisses prospères du voisinage la population veut avoir aussi sa « banque locale »! Le Conseil communal prend l'initiative de la chose. Il fait appel à l'Union pour une conférence d'orientation qui a lieu le 26 janvier, et le 4 février 1941 la Caisse est définitivement constituée avec 34 sociétaires. Thurgovie compte ainsi maintenant déjà 36 Caisses.

Lipperswil est la *674me* et la benjamine actuelle des Caisses suisses.

---

renseignements sur la bataille de l'agriculture qui va se déclancher.

En résumé, utile séance, au cours de laquelle chacun a pu s'enrichir en connaissances diverses. — Chaque participant proclama une fois de plus son attachement à la cause raiffeiseniste.

BROT-PLAMBOZ (Neuchâtel).

Notre petite raiffeisen eut son assemblée générale le 6 février 1941 à 20 heures au Restaurant des Petits-Ponts.

Le président du Comité de direction, *M. Albert Robert*, du Joratel, ouvrit la séance avec sa courtoisie habituelle en souhaitant à tous la bienvenue et une agréable soirée.

Il déplora la disparition d'un de nos membres que la mort nous a ravi dans le courant de l'année passée et salua tout particulièrement les deux nouveaux membres qui portent le nombre de nos sociétaires de 34 à 36.

Les rapports annuels des présidents des deux Comités, très bien établis et adaptés aux circonstances actuelles, sont lus, captivent l'attention de tous les auditeurs et sont applaudis.

La marche de notre Raiffeisen, dont le champ d'activité se développe dans une petite commune de 300 habitants, est très réjouissante. Notre institution jouit de la complète confiance de toute la population. Les relations commerciales et financières entre les dirigeants de la Caisse et ses clients se meuvent dans une atmosphère empreinte d'un esprit de compréhension, d'entente réciproque, de confiance et familial. Les débiteurs s'acquittent de leurs engagements avec une ponctualité exemplaire. Il est particulièrement remarquable que pendant la crise du 11 mai 1940, provoquée par la situation politique européenne, nous n'avons pas eu un seul retrait des dépôts en caisse d'épargne à enregistrer. Dans des conditions semblables, c'est un vrai plaisir que d'être appelé à contribuer à l'administration de notre banque communale.

Les résultats obtenus pendant l'exercice 1940 sont encourageants. Dans tous les postes nous enregistrons une marche ascendante de 20 à 35 %. Après 4 ans d'activité la somme de bilan a gravi les derniers échelons de l'échelle des 100,000 fr. pour se hasarder dans les premiers échelons de celle des 200,000 fr. Elle atteint la somme de 113,724 fr. Avec 96 carnets d'épargne en circulation, les dépôts atteignent la somme de 100,129 fr., ce qui fait plus de 1000 francs par carnet et 300 francs par habitant de la commune. Le bénéfice net est de 430 fr.

Trois membres des deux Comités et le caissier, sortant de charge, sont réélus à l'unanimité pour une nouvelle période. A la proposition d'un des membres du Comité de direction de se retirer afin de donner l'occasion à un autre membre de prendre sa place et lui permettre de s'initier dans le rouage administratif de l'institution, un farceur lança ces quelques mots, qui caractérisent bien l'ambiance régnant parmi nous : — « Non, non, vous faites tellement bien votre travail, et on est tellement contents de vous qu'il vous faut prendre vos mesures pour rester à votre poste jusqu'à votre mort. »

Sur la proposition d'un membre, de chercher aussi à attribuer une petite rétribution aux membres des deux Comités, en reconnaissance de leur dévouement et en compensation des multiples déplacements à l'occasion des révisions de caisse et des séances, déplacements exigeant une grande perte de temps, du fait de la configuration du territoire de notre commune qui s'étend sur une distance de plus de 9 km., le président du Comité de direction rend attentif que les prescriptions des statuts s'opposent formellement à de semblables mesures, les charges étant absolument honorifiques. Un autre membre propose alors d'attribuer aux dirigeants de la Caisse des jetons de présence. A cette proposition bienveillante, le président du Conseil de surveillance, un peu malicieusement, fit la réplique suivante : « Cela serait bien beau, mais on serait tenté d'augmenter encore les séances ! » — Réponse pleine d'esprit qui ne manque pas d'un brin d'ironie.

Puis ce fut le tour du secrétaire du Comité de direction, *M. Zmoos*, qui présenta un résumé des conférences données au camp de la Sagne dernièrement. Les débats qui surgirent furent très intéressants à suivre et les heures passèrent comme par enchantement. La causerie que le caissier devait faire sur l'activité des diverses coopératives en Europe dut être renvoyée à l'année prochaine.

Minuit allait sonner, la police locale était à la porte et menaçait de nous mettre à sa place. La séance fut levée et tous, bravant les mauvais chemins et les flocons de neige, rentrèrent dans leurs foyers sans se soucier des exigences de leur tâche quotidienne, qui les obligeront de quitter leurs lits longtemps avant l'aube. M. P.

BOTTENS (Vaud).

Coup d'œil en arrière : 6 février 1930 ! Dans la grande salle communale de Bottens, l'actuel et distingué directeur de l'Office de révision de l'Union, M. J. Heuberger donnait une conférence sur l'organisation des caisses de crédit mutuel.

Une vingtaine de citoyens (exactement 19) enthousiasmés pour la cause raiffeiseniste, décidaient de créer une caisse dans notre localité. Dix-sept signaient le bulletin d'adhésion et nommaient comités et caissier.

12 février 1941 ! Les mêmes à la brèche, sauf cependant M. le curé H. Marthe qui a remplacé M. le pasteur Mündler, raiffeiseniste convaincu qui est actuellement à Morges.

Aujourd'hui, on compte 60 membres. Le nombre est monté à une cadence rapide : particuliers, sociétés, commune, etc., sont venus à « la Raiffeisen ». Et c'est avec un entrain toujours renouvelé que *M. Paul Nicod,* ancien député, préside la séance. Tour d'horizon tout d'abord. Ah ! il est bien sombre cet horizon. Allons, courage, union, foi, sacrifice, bon sens et sang-froid. Dieu a jusqu'ici épargné notre pays de la tourmente : des choses changeront, mais espérons, soyons confiants. M. Nicod prodigue encore des remerciements à ses collègues de comité et des encouragements à tous les membres.

M. Aimé Meylan, président du Conseil de surveillance, énumère les progrès réalisés par notre banque locale ; il cite des chiffres, fait des réflexions très judicieuses, La prudence et la pondération de notre président est proverbiale : c'est un homme avisé bien à sa place dans un Comité de surveillance. Il remercie le caissier *M. Henri Jorand,* instituteur, pour sa bonne gestion et relève le geste de M. le curé *H. Marthe,* vice-président du Conseil de surveillance, qui, bénévolement et avec compétence et dévouement, remplace le caissier durant sa mobilisation.

Et maintenant des chiffres :

Bilan en augmentation de 20,000 fr. environ ; il ascende à 225,400 francs.

Les dépôts confiés à l'épargne augmentent régulièrement, 164,557 fr. sur 180 livrets. Bénéfice de l'exercice fr. 1279,90, réserves Fr. 6294,50. Int. des parts sociales 4 % net.

Pour clôturer, un geste traditionnel bien vaudois, « une verrée à la pinte ».

« *C'est la plus belle association du village* », me disait un de nos membres.

Dixi.

VULLIERENS (Vaud).

La Caisse de Crédit mutuel de Vullierens a eu le 25 janvier 1941 sa 10me assemblée générale annuelle.

Au moment de clôre cette première décade d'activité, *M. Arnold Henry,* président du Comité de direction, a retracé dans un magistral rapport, la marche ascendante de la Société, et il a souligné, à côté des progrès réalisés, l'utilité toujours plus marquée de notre institution, et la nécessité pour toutes les sociétés locales d'être en rapports avec nous, surtout lors des prochaines améliorations foncières pour lesquelles nos caisses locales, sur place, rendront de signalés services lors de la constitution des syndicats se rapportant à ces travaux.

M. Moinat, président du Comité de surveillance, dans un aperçu plus court, mais qui n'en constituait pas moins un commentaire très complet de la situation actuelle, cita quelques chiffres et remercia les organes compétents de leur féconde activité.

Lecture des comptes 1940 fut ensuite donnée :

Son bilan au 31 décembre 1940 était de	Fr. 187,915.10
Son chiffre d'affaires pour 1940 de	» 364,338.70
Ses réserves se montent à	» 5,504.09

L'effectif des membres qui était de 37 est augmenté de 2 nouveaux dès le 1er janvier 1941. Le chiffre d'affaires dépasse de Fr. 100,000.— celui de l'exercice 1939. Le bilan est de Fr. 30,000.— supérieur à celui de 1939.

Les progrès réalisés en ces premiers 10 ans marquent un réel succès, ce qui permet d'augurer une activité toujours plus forte et ce que nous souhaitons le plus : obtenir la collaboration entière de la population de notre village. Ch. R.

VILLARS-LE-TERROIR (Vaud).

Lorsque la Caisse Raiffeisen tient son assemblée annuelle tous les sociétaires tiennent à être présents. Cette réunion ordinaire, convoquée pour le 28 janvier 1941, dans la grande salle, a connu le succès. Le président, *M. Marc Pittet,* a dirigé les délibérations avec adresse et fermeté. Son rapport très substantiel a relaté l'activité déployée durant l'exercice écoulé. *M. Bucheler,* reviseur de l'Union, qui avait inspecté la Caisse pendant la journée, a présenté le bilan, fait des commentaires circonstantiels et donné toutes les explications complémentaires utiles. Les comptes ont été promptement bouclés par le dévoué caissier, *M. l'abbé Gremaud.* On peut constater une nouvelle augmentation de la somme du bilan qui atteint Fr. 475,000.—. Sur la proposition du Conseil de surveillance, au nom duquel *M. Félix Pittet* a présenté un rapport objectif, l'assemblée a approuvé le bilan à l'unanimité.

M. le syndic Joseph Pittet a été reçu comme nouveau sociétaire et élu en même temps comme membre au Conseil de surveillance. A la place de M. Julien Pittet, démissionnaire, M. Allaz Elie est entré au Comité de direction.

Une petite causerie du délégué de l'Union sur certains problèmes actuels du crédit agricole : la cédule hypothécaire, la revision de la loi sur le cautionnement, la loi de désendettement agricole, etc., a terminé cette séance intéressante. Une telle prise de contact entre le reviseur de l'Union et les membres de la Caisse est toujours précieuse et utile. —ch—

CORRESPONDANCE

A propos du secret des banques.

M. C. I.

Des discussions ont eu lieu en effet dans la presse et dans certains milieux au sujet de la possibilité et de l'opportunité d'une levée du secret des banques. Ces discussions aussi oiseuses qu'inopportunes dans les temps actuels ont troublé certains esprits et contribué fortement à augmenter la thésaurisation néfaste qui règne actuellement. De l'avis des milieux autorisés il ne saurait être question de lever le secret des banques. Une semblable mesure causerait en effet des perturbations financières et économiques des plus graves pour le pays sans aboutir à des résultats tangibles au point de vue fiscal. Le Conseil fédéral et la Banque nationale se sont prononcés formellement contre des expériences de cette nature. Il est intéressant de relever dans cet ordre d'idée que certaines mesures draconniennes édictées lors de la perception du sacrifice de défense nationale ont été par la suite soit rapportées soit atténuées. Dans ces conditions, c'est dire que le secret des banques n'est certainement pas près d'être levé !

Communications du Bureau de l'Union

L'impôt fédéral à la source de 5 % touche aussi les coupons d'intérêt des titres de l'emprunt défense nationale de 1936 : Contrairement à une opinion répandue dans le public, les coupons de l'emprunt de défense nationale de 1936, comme du reste tous les autres coupons, sont également soumis à l'impôt fédéral à la source de 5 %.

NOTICE

Vu l'abondance des matières, plusieurs comptes rendus des assemblées générales des Caisses affiliées ont dû être renvoyés au prochain numéro.

—pp—

Raiffeiseniste !

Sais-tu qu'il y a dans ton voisinage des villages qui n'ont pas encore de Caisse Raiffeisen ?

Profite de toute occasion pour y provoquer la fondation d'une semblable institution d'entr'aide financière rurale.

Engage les personnes que la question peut intéresser à se mettre en relation avec l'Union qui remet volontiers sur demande la documentation utile et délègue des conférenciers expérimentés pour les conférences d'orientation.

Tu feras ainsi œuvre de pionnier raiffeiseniste, tu accompliras une belle action sociale.

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.